



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/982

Lancement de l'opération n° 60023842 Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012

Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/982 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60023842
ACCOMPAGNEMENT DES APAISEMENTS ECOLES
(ECLAIRAGE PUBLIC, ESPACES VERTS, ACCES) ET
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-2,
PROGRAMME 00012 (DIRECTION DE LA MOBILITÉ
URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rue aux enfants - végétalisation ».

Par délibération n° 2021/909 en date du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Végétalisation espaces publics 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00012.

La Ville de Lyon a la volonté de répondre aux défis environnementaux, sanitaires et climatiques par des actions ciblées sur l'ensemble de son territoire. Le réaménagement de l'espace public, la végétalisation et la sécurisation des cheminements en modes actifs sont des axes d'intervention prioritaires.

L'espace urbain ne doit plus être conçu prioritairement pour la voiture. Il est nécessaire d'intégrer de manière plus forte les modes actifs dans toutes leurs composantes. L'utilisateur, qu'il soit habitant, visiteur, parent d'élève, à pied ou à vélo, doit pouvoir circuler confortablement, sur des aménagements adaptés et dans des espaces sécurisés.

La démarche « Rue des enfants » s'inscrit pleinement dans cette dynamique pour une ville conçue par les enfants, pour les enfants et à hauteur d'enfant. L'apaisement et la reconquête des espaces publics aux abords des établissements scolaires et des crèches visent à améliorer et sécuriser les cheminements des enfants et des parents vers les établissements, à donner plus d'espace pour les entrées et sorties et à assurer un meilleur partage de l'espace public.

La mise en œuvre de ces actions, qu'elles soient temporaires ou permanentes, passe notamment par l'apaisement et la réduction de la circulation automobile, la facilitation des déplacements à vélo, la sécurisation des cheminements vers l'établissement et leurs annexes, la végétalisation, la création d'espaces ludiques, de jeux, et la création de plans de mobilité.

Les interventions sur voirie peuvent être de plusieurs natures : aménagement de l'espace public, piétonnisation, création de zones apaisées, végétalisation, sécurisation des sites, reprise de l'éclairage, etc. A cela s'ajoutent des actions plus spécifiques telles que l'animation et l'évènementiel et la modification des accès aux établissements.

Les travaux relevant des compétences de la Métropole de Lyon feront l'objet d'un fonds de concours, qui sera présenté lors d'une prochaine délibération.

Le montant global de l'opération est estimé à 4 400 000 €TTC (comprenant les travaux, les équipements et le mobilier ainsi que le fonds de concours) et est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 00012.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) » est approuvé. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 00012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP n° 2021-2, opération n° 60023842 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23, 204 (et autres), fonction 515 ou autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Année 2021 :	730 000 €;
- Année 2022 :	730 000 €;
- Année 2023 :	730 000 €;
- Année 2024 :	730 000 €;
- Année 2025 :	730 000 €;
- Année 2026 :	750 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET